

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à la désignation d'un opérateur chargé une
initiative d'éducation aux médias portant sur les pratiques
journalistiques, sur le processus de production et le
traitement de l'information via la visite gratuite de
journalistes professionnels au sein des établissements
scolaires et d'autres institutions**

Extrait

A.Gt. 05-09-2025

M.B. 25-09-2025

Par arrêté daté du 05 septembre 2025, le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce qui suit :

L'ASBL « Association des Journalistes professionnels », dont le siège est situé à la Maison des Journalistes, Rue de la Senne 21, 1000 Bruxelles, et le numéro d'entreprise BE 809.528.841, est désignée comme opérateur chargé d'une initiative d'éducation aux médias portant sur les pratiques journalistiques, sur le processus de production et le traitement de l'information via la visite gratuite de journalistes professionnels au sein des établissements scolaires et d'autres institutions pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2029.

L'arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2025.

La Ministre des Médias est chargée de l'exécution de la présente décision.